



François Hollande lors de la conférence de presse du 16 mai 2013.

Photo AFP

A Bruxelles, "le chef, c'est lui !"

En visite officielle à Bruxelles le 15 mai, s'exprimant devant la Commission européenne, François Hollande a tenu à réaffirmer que le cours politique suivi par son gouvernement relevait de sa seule prérogative, et non d'un marchandage accordé par Bruxelles. Une politique, a-t-il martelé, tout axée sur la « compétitivité » des entreprises.

« En France, a lancé Hollande, nous avons engagé des réformes de compétitivité et nous allons continuer, non parce que l'Europe nous le demanderait mais parce que c'est l'intérêt de la France. » Et de préciser : « La France a fait depuis un an beaucoup de réformes, on a été vite, fort et loin. Que reste-t-il à faire ? Réformer la formation professionnelle, l'indemnisation chômage et les retraites. Nous faisons notre travail au bon rythme. »

Et pour bien souligner qui dirige selon lui, il a annoncé le lendemain, lors de la deuxième conférence de presse de son quinquennat, à l'Élysée, qu'il allait « lancer une initiative européenne ». Son objectif : « Instaurer avec les pays de la zone euro un gouvernement économique qui se réunirait tous les mois autour d'un véritable président nommé pour une durée longue et qui serait affecté à cette seule tâche. Ce gouvernement économique débattrait des principales décisions de politique économique à prendre par les Etats membres. » « L'Allemagne, plusieurs fois, a dit qu'elle était prête », a ajouté Hollande, qui se donne « deux ans pour y parvenir ». Ce projet, souligne la presse, reprend un projet lancé en commun auparavant par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel... Reste une question à résoudre : imposer aux travailleurs ces réformes de « compétitivité » meurtrières. Et là, c'est une autre affaire...

Yan Legoff

Conférence de presse à l'Élysée, le 16 mai

Hollande veut passer à "l'offensive"... contre les retraites

Yan Legoff

François Hollande a défendu le programme de contre-réformes engagées et prévues par son gouvernement. « Elles ne sont pas demandées comme une contrepartie aux délais que nous avons pu obtenir », a-t-il déclaré, faisant référence au délai de deux ans pour réduire les déficits publics à 3 % du PIB. « Parce que, en réalité, ces réformes, nous voulons les engager », a-t-il lancé. « L'an II, celui qui s'ouvre aujourd'hui, ce doit donc être l'offensive. Je dis bien : l'offensive. »

BAISSE ABSOLUE D'UN MILLIARD ET DEMI D'EUROS DU BUDGET DE L'ÉTAT L'AN PROCHAIN

François Hollande s'est prévalu d'un « sérieux budgétaire ». En réalité, il s'agit de coupes dans le budget des administrations sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. « La dépense publique de l'Etat en 2012 (...) a été légèrement inférieure à celle qui était prévue ; en 2013, la dépense publique de l'Etat sera stable ; et en 2014, elle reculera d'un milliard et demi. » Cela signifie en réalité des coupes budgétaires qui vont dépasser les 14 milliards d'euros, compte tenu de l'évolution mécanique des dépenses ainsi que du crédit d'impôts à hauteur de 20 milliards d'euros (financé pour moitié

par des coupes) qui sera accordé l'an prochain aux patrons.

VINGT MILLIARDS D'EUROS EN PLUS POUR LES PATRONS POUR "L'ALLÈGÈMENT DU COÛT DU TRAVAIL"...

Lors de sa conférence de presse, François Hollande a effectivement défendu le « pacte de compétitivité », centré sur un crédit d'impôts au bénéfice des patrons de vingt milliards d'euros par an dès l'année prochaine. « Le pacte de compétitivité, (c'est) l'allègement du coût du travail. Pardon de prendre les choses comme elles s'appellent puisqu'il s'agit bien de cela : l'allègement du coût du travail. » Et d'expliquer que ce crédit d'impôt « représente 4 % de la masse salariale, jusqu'à 2,5 fois le Smic. Et ce sera 6 % l'année prochaine. Cela, c'est un moyen d'améliorer les marges des entreprises. » Et pour financer cela, il est prévu, pour moitié, des coupes dans les administrations (voir plus haut), et pour l'autre moitié, une augmentation de la TVA payée par la population dès le 1^{er} janvier prochain.

... ET VINGT MILLIARDS EN MOINS POUR LES RETRAITES

Sur les retraites, « la réforme de 2010 n'a pas permis de rétablir l'équilibre », a déclaré François Hollande. La réforme Woerth-Sarkozy n'aurait pas été assez loin, selon Hollande ! Comptant réduire les pensions de 20 milliards d'euros à l'horizon 2020, il a dessiné quelques « principes ».

D'abord, l'allongement de la durée de cotisation : « Dès lors que l'on vit plus longtemps, parfois beaucoup plus longtemps, on devra travailler aussi un peu plus longtemps. »

« Ensuite, il y a les inégalités », a poursuivi M. Hollande. Le problème selon lui, ce ne sont pas les vingt milliards d'euros de crédit d'impôts qu'il a accordés aux patrons, mais ce sont, dit-il, « les inégalités entre régimes », ce qui laisse augurer une remise en cause des régimes spéciaux et du Code des pensions des fonctionnaires. Soit dit en passant, les retraites des fonctionnaires de l'Etat ne peuvent être accusées d'aggraver le déficit des retraites, puisque que ceux-ci n'ont pas de caisse de retraite... Mais tout cela est conditionné à un « principe », dit Hollande : « Le dialogue, la concertation. Elle s'ouvrira dès la conférence sociale du mois de juin et se poursuivra jusqu'à la fin de l'été. »

Dans la foulée, Hollande a aussi annoncé une remise en cause des allocations familiales, ouvrant la voie à une attaque d'ensemble contre toute la Sécurité sociale (lire page 4). « Concertation » ? Que peut-il bien y avoir à concilier entre, d'un côté, la défense de la « compétitivité » des entreprises et de « l'allègement du coût du travail » revendiquée par François Hollande, et de l'autre, les intérêts les plus élémentaires des travailleurs, frappés par une baisse sans précédent depuis trente ans de leur pouvoir d'achat et par l'augmentation ravageuse du chômage ?

"Pardon de prendre les choses comme elles s'appellent puisqu'il s'agit bien de cela : l'allègement du coût du travail"

François Hollande

Quand le journal patronal "Les Echos" voudrait que "CGT et CFDT renouent le contact en vue de la conférence sociale" ...

Marie Stagliano

A l'occasion de sa conférence de presse, François Hollande a martelé à nouveau que sa méthode, tout particulièrement sur les retraites, reste le « dialogue », la « concertation » : « Ce sera la conférence sociale mais cela se poursuivra jusqu'à la fin de l'été. »

Au lendemain de cette conférence des 20 et 21 juin prochains le gouvernement a prévu de poursuivre la « concertation » avec les « partenaires sociaux » tout au long du mois de juillet. Ce n'est qu'après cette étape qu'il présentera, en septembre, sa réforme globale qui devrait être débattue dès l'automne au Parlement.

Le gouvernement cherche à tout prix à faire accompagner, d'une manière ou d'une autre, sa contre réforme des retraites par les organisations syndicales. Il voudrait pour cela tenter de reléguer dans le passé la fracture entre la CGT et la CFDT apparue après l'accord du 11 janvier — CGT et FO refusant de signer, la CFDT joignant sa signature à celle du Medef. C'est dans ce contexte que la presse a relaté la rencontre le 17 mai, pour la première fois, entre Thierry Lepaon pour la CGT, et Laurent Berger pour la CFDT.

Sous le titre : « CGT et CFDT renouent le contact en vue de la conférence sociale », le quotidien *Les Echos* écrit :

« Un déjeuner pour tourner la page. (...) Certes, il est très prématuré d'en attendre une détente durable : la signature par la CFDT de l'accord sur l'emploi et la violence des réactions d'une partie de la CGT ont ouvert des plaies qui seront longues à cicatriser et ont remis en lumière les profondes divergences de conception du syndicalisme qui perdurent entre les deux centrales. Mais au sommet de chacune, on juge le moment venu, passé une séquence qui aura aussi permis à Thierry Lepaon et Laurent Berger de resserrer les rangs et d'asseoir en interne leur stature, de reprendre langue pour préparer l'avenir, avec en ligne de mire immédiate la grande conférence sociale des 20 et 21 juin. »

Le journal patronal reste cependant très prudent sur l'issue de cette perspective, citant des délégués de la chimie qui ont déjà prévenu : « Que des leaders syndicaux discutent, c'est nor-

mal. Mais qu'ils ne comptent pas sur nous pour défilier avec la CFDT. »

Les Echos poursuivent : « Reste à savoir jusqu'où les deux confédérations seront prêtes à aller ensemble. (...) »

La CGT espère à tout le moins convaincre sa meilleure ennemie d'organiser des défilés communs lors de la semaine d'action contre l'aus-

térité organisée du 7 au 14 juin par la Confédération européenne des syndicats (CES) afin de faire monter la pression avant la conférence sociale. La CFDT réserve sa réponse. »

Crainte de la part de la direction de la CFDT de la réaction des militants CGT telle qu'elle s'est exprimée lors du récent congrès confédéral ?

Les choses sont loin d'être jouées.

L'appel commun des fédérations

FO et CGT de la fonction publique territoriale est un exemple qui démontre que les pressions venant de toutes parts pour faire accompagner par les organisations syndicales la politique gouvernementale se heurtent à de nombreuses résistances.

"Que des leaders syndicaux discutent, c'est normal. Mais qu'ils ne comptent pas sur nous pour défilier avec la CFDT"

(des militants CGT de la chimie)

Agents de la fonction publique territoriale

Acte III de la décentralisation : Appel CGT-FO-FAFPT (1) à un rassemblement devant le Sénat le 30 mai

"Le 30 mai prochain, alors que s'ouvrira au Sénat le débat sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Fédération CGT des services publics, la Fédération FO des services publics et de santé-branche service publics, et la Fédération autonome de la fonction publique territoriale, organisent un rassemblement devant le Sénat pour porter les exigences des agents de la FPT (*fonction publique territoriale* — NDLR) sur les enjeux de ce projet. Nos organisations, représentant près de 60 % des personnels territoriaux, réaffirment leur opposition au projet gouvernemental, récemment réorganisé sous la forme de trois projets de loi, sans aucune consultation préalable. (...) Pour nos organisations, ce projet est porteur de lourds risques de reculs pour le service public territorial, ses usagers et ses agents.

La métropolisation provoquerait la désertification de pans entiers du territoire et constituerait une rupture inacceptable avec le principe de service public de proximité. S'agissant des conférences territoriales, outre les risques d'inégalité de traitement des usagers selon les régions et les intenses opérations de lobbying entre collectivités qui ne manqueront pas de prospérer, cette disposition ouvrirait de grandes incertitudes pour les personnels.



Photo DR

"Nos organisations, représentant près de 60 % des personnels territoriaux, réaffirment leur opposition au projet gouvernemental"

L'instabilité qui en découlerait en termes d'organisation des services et de conditions d'emploi pour les personnels ne manquerait pas d'occasionner un recul de la qualité du service public. Ce projet entend par ailleurs développer la mutualisation de moyens entre collectivités, dans l'objectif assumé de rationaliser les moyens dans un contexte de baisse drastique des dotations aux collectivités.

Nos organisations ne peuvent que rejeter une telle conception de la mutualisation, syno-

nyme de dégradation de la qualité du service public et des conditions de travail et d'emploi des agents.

Nos organisations exigent :
— Le maintien et le développement du service et de l'emploi publics, pour la satisfaction des besoins des usagers.
— Un financement pérenne et solidaire des collectivités locales et de leurs services publics.
— Les garanties assurant le maintien et le développement des droits et garanties collectifs et individuels des personnels territoriaux.
(...) D'ici au 30 mai, nos organisations appellent leurs structures locales à interpeller ensemble les sénateurs et sénateurs, ainsi que les représentants de l'Etat. Le 30 mai, à 13 heures, elles appellent à un rassemblement devant le Sénat pour que soit entendue la voix des agents territoriaux. »

(1) FAFPT : Fédération autonome de la fonction publique territoriale.

Le premier volet de l'acte III de la décentralisation devant la commission des lois du Sénat

"J'aurais eu beaucoup de mal à voter le texte du gouvernement", a lancé Jean-Pierre Sueur, président PS de la commission des lois

Paris, 16 mai 2013 (AFP) — Le premier volet de la réforme de la décentralisation a été adopté dans la nuit du 15 au 16 mai par la commission des lois du Sénat, qui l'a profondément remanié. Le premier des trois projets de loi de décentralisation (...) institue les métropoles dont Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence. La commission des lois a considérablement réduit le rôle de la « conférence territoriale » proposée par le gouvernement au niveau de chaque région et considérée comme « une nouvelle tutelle », selon Jean-Pierre Sueur, président PS de la commission des lois. Le « pacte de gouvernance territoriale », autre nouveauté du texte, qui devait articuler l'action des collectivités, a été carrément supprimé.

"Inacceptable"

(...) Les sénateurs ont décidé que les communes seront chefs de file pour les services publics de proximité, le développement local et l'aménagement de l'espace, au lieu des seuls thèmes de la qualité de l'air et de la mobilité durable, ce qui était prévu par le gouvernement et ce que la commission a jugé « inacceptable ».

La deuxième partie du texte, consacrée aux métropoles, a également été considérablement remaniée (...). La métropole de Lyon créée par le texte sera la seule métropole qui sera une collectivité territoriale avec toutes les compétences de la communauté urbaine plus celles du département (...). La création de la métropole Aix-Marseille-Provence prévue pour 2015 par le projet de loi a en revanche été reportée à 2016 par la commission. C'est le point le plus contesté du texte, 109 maires de toutes tendances sur 119 concernés étant opposés à cette métropole. « La commission a fait un pas, mais il en faudra certainement d'autres », a souligné M. Sueur. La commission a voté le texte par 17 voix pour (dont les Centristes), 3 contre (les Communistes et une UMP) et 5 abstentions (les Écologistes et le reste de l'UMP).

ÉDITORIAL

Tous au meeting du 2 juin !

Daniel Gluckstein

Secrétaire national du POI

Plus le pays s'enfoncé dans la crise, plus s'aggrave le caractère antidémocratique des institutions de la Ve République et de l'Union européenne. Une de ses facettes, c'est la pensée unique pratiquée par la presse écrite et audiovisuelle nationale. Le même refrain est repris en chœur : l'Union européenne est un passage obligé, il faut réduire les déficits et rembourser la dette, les retraites sont déficitaires, idem pour la Sécurité sociale, etc.

Et tout cela... pour renflouer capitalistes et spéculateurs qui préparent, à bref délai, un nouvel effondrement spéculatif !

Mais la marche au corporatisme antidémocratique et à l'étouffement des libertés se heurte à d'importantes résistances : résistance à l'intégration corporatiste dans le mouvement ouvrier, résistance des maires contre la destruction des communes.

Quant à la presse : y subsistent des interstices de démocratie, au moins au plan local. On lit ce 19 mai dans *Le Dauphiné* :

« La fédération ardéchoise du Parti ouvrier indépendant a tenu, samedi à Privas, son congrès départemental, "ouvert" aux militants de toutes tendances combattant pour la défense des intérêts ouvriers et de la démocratie. (...) Principale préoccupation des partisans : comment aider le mouvement de résistance à toutes les mesures de "régression sociale" engagées par le gouvernement Hollande-Ayrault, qu'ils estiment "entièrement soumis à la dictature de la troïka (FMI, BCE, UE)" ? Leurs bêtes noires : la loi sur la flexibilité, l'acte III de la décentralisation, la loi "Peillon" de territorialisation de l'école publique, la préparation d'une nouvelle vague de privatisations et d'une nouvelle "attaque contre les retraites", l'objectif de baisse du coût du travail... »

Et le POI de se demander si cette résistance est possible sans la totale indépendance du mouvement ouvrier, face aux tentatives d'intégration dans les "conférences sociales" ou dans des "compromis historiques". »

Le *Courrier de Fourmies* (10 mai) rend compte du congrès départemental du Nord qui souhaite « élaborer une politique qui corresponde aux besoins des travailleurs, jeunes, des retraités et tout cela dans une mobilisation unie ».

« Le POI se prononce clairement pour une Assemblée constituante "permettant d'en finir avec les institutions réactionnaires de la Ve République et de rompre avec l'Union européenne et ses traités", mais il n'en fait pas un préalable à l'action "unie et immédiate", pour bloquer toutes les "contre-réformes", précise *Le Dauphiné*. »

« La lutte contre l'Union européenne est en quelque sorte la marque de fabrique du parti », relève *Le Courrier de Fourmies* qui rappelle que « le Parti ouvrier indépendant, fondé en 2008, a intégré dès son origine le combat pour la démocratie communale » et qu'il « est opposé à la guerre au Mali ».

« Après un riche débat, les adhérents ont approuvé le rapport d'activité nationale, élu leurs délégués au congrès national (...) ainsi qu'un bureau départemental de 9 membres, représentatif des différents comités locaux du département », conclut *Le Dauphiné*.

C'est ainsi que — dans un dialogue constant avec les militants ouvriers de toutes tendances invités dans nos congrès, et dans le respect de la démocratie ouvrière — les militants du POI débattent, décident, délèguent et mandatent les centaines de délégués des comités locaux du Parti ouvrier indépendant participant aux 64 congrès départementaux du Parti.

C'est ainsi que le POI prépare son congrès national ouvert des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, dont il rendra compte publiquement dans le meeting du 2 juin à 16 heures.

Après les allocations familiales, l'assurance maladie ?

La cible du gouvernement : le système de solidarité arraché en 1945

Hollande confirme la remise en cause des allocations familiales

« Nous modulerons les prestations familiales pour que les familles les plus favorisées n'aient pas les mêmes prestations. »

Cette déclaration de Hollande, lors de sa conférence de presse, confirme la volonté du gouvernement de s'en prendre à l'universalité des allocations familiales, malgré le désaveu cinglant subi au Haut Comité pour la famille, où la majorité des syndicats et les associations familiales ont refusé la modulation (seules la CFDT et l'Unsa l'ont soutenu).

Notre journal a déjà expliqué (1) en quoi la modulation des allocations familiales est contraire à l'unité de la Sécurité sociale créée en 1945, qui s'exprime dans la formule célèbre : « Chacun paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. »

Chacun paie selon ses moyens par le biais des cotisations sociales calculées sur les rémunérations.

Chacun reçoit selon ses besoins, ce qui est la base de l'égalité. Opposant « l'équité » à l'égalité, le gouvernement s'attaque au fondement de la Sécurité sociale, qui est la solidarité entre malades et bien-portants, pour tenter de lui substituer un système d'assistance aux plus défavorisés. Dans notre numéro du 28 mars, nous posons la question à propos de la modulation des allocations familiales : « Et, bientôt, le même principe étendu aux soins médicaux ? »

Une étude de l'Insee préconise maintenant de moduler aussi les remboursements de soins de santé

Quelques semaines après, l'actualité nous fournit la réponse. La presse a fait largement écho à l'article publié dans le bulletin de l'Insee par deux économistes qui prônent un « nouveau système » de prise en charge par l'assurance maladie.

Dans ce « nouveau système », il y aurait une franchise annuelle et individuelle. Cette franchise annuelle serait modulée selon les revenus individuels.

Quelle que soit l'affection, quels que soient les soins prodigués, les assurés auraient donc à leur charge une somme fixée en fonction de leurs revenus individuels.

C'est une généralisation des franchises instaurées par Sarkozy et conservées par Hollande. Franchises qui seraient désormais légitimées par la modulation selon les revenus.

Moduler les remboursements, qu'est-ce que cela signifie ?

L'argument des propagandistes d'une modulation selon les revenus (dont fait aussi partie Bertrand Fragonard, le président du Haut Comité de la famille, qui a commis un rapport sur la question en 2009), c'est que les assurés supportent une part importante de dépenses, même quand ils sont pris en charge à 100 %. Est-ce vrai ? Oui.

Oui, les patients atteints de maladies graves et qui bénéficient du 100 %, toujours en vigueur, doivent cependant déboursier des sommes parfois importantes. Pourquoi ? Parce qu'en 1986, le ministre Séguin a pris trois décrets (jamais abrogés par la gauche) limitant l'effet du 100 % : par la suppression de la prise en charge à 100 % pour « maladie longue et coûteuse » (26^e maladie) ; par la redéfinition des trente maladies constituant la liste des affections de longue durée ; par la suppression de la prise en charge à 100 % pour toutes les maladies dif-

férentes de la maladie ayant justifié la prise en charge à 100 %. C'est simple : là où un malade cancéreux était, à l'origine, pris en charge pour tous ses soins, il n'est plus, avec les décrets Séguin, à 100 % dès qu'il ne s'agit plus du traitement de son cancer proprement dit.

C'est cette mesure, meurtrière, qui a engendré cette situation dans laquelle les grands malades doivent quand même participer financièrement à leurs soins.

Il est clair que le seul véritable moyen de rétablir la solidarité totale à l'égard des malades atteints de maladies graves consiste à abroger les décrets Séguin et à rétablir le 100 % tel qu'il existait avant 1986.

A refuser de prendre cette simple mesure de justice, il reste comme « solution » celle qui est préconisée par nos deux économistes : officialiser la participation de l'assuré à son traitement, à l'inverse des principes de 1945, tout en la modulant selon les revenus.

Passons sur les multiples questions soulevées : les revenus de qui, du foyer, de l'individu ? Que resterait-il de la prise en charge à 100 % sur critère médical qui est dénoncée, à chaque débat parlementaire sur la Sécurité sociale, comme la principale source de déficit de l'assurance maladie (2) ? Or une récente étude de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes) a confirmé que « le dispositif des affections de longue durée (100 %) contribue à réduire le niveau d'inégalités (dans l'accès aux soins) constaté dans l'ensemble de la population » (3).

Les fondements de la Sécurité sociale de 1945

Comme toujours, quand il s'agit de la Sécurité sociale, on comprend mieux ce qui est en jeu quand on revient à l'origine de nos droits. L'une des premières ordonnances prises en 1945 concerne le service des prestations et, plus particulièrement, la création de la notion d'« assurance de la longue maladie » (articles 32 à 44).

L'article 35, consacré à la prise en charge des malades en longue maladie, précise que « les prestations attribuées par les caisses primaires comprennent obligatoirement la couverture des frais de toute nature pour permettre au malade de guérir et de recouvrer sa capacité de gain ».

C'est d'une clarté limpide. Tous les soins nécessaires pour permettre au malade de guérir doivent être pris en charge à 100 %.

Toute autre « solution » remet en cause la logique de solidarité pour y substituer une logique de « d'assistance ».

C'est tellement vrai que, à l'issue de leur article, les deux économistes cités ci-dessus avouent : « Pour chaque réforme étudiée, la proportion de perdants (entre 70 et 80 %) est fortement supérieure à celle des gagnants » !

Ce n'est pas nous qui le disons.

Nicole BERNARD ■

Les résultats concrets de la modulation des prestations familiales

Les plafonds de ressources déjà appliqués à de nombreuses prestations familiales se traduisent par l'éviction, chaque année, de 10 à 15 % de familles du dispositif d'allocation (chiffres CGT).

C'est ainsi que le nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou du complément familial a diminué de 1,5 % en 2011 en raison des plafonds de ressources. Résultat, les caisses d'allocations familiales ont dépensé moins d'argent en 2011 au titre de ces prestations qu'en 2010 !

Moduler selon les ressources, c'est donc exclure des bénéficiaires et réduire les dépenses. Que ceux qui nous gouvernent osent nous expliquer qu'un ménage où les deux personnes occupent un emploi de technicien est un ménage « riche » !

(1) Nous avons traité de cette question dans les numéros 244, 245 et 251. D'où l'intérêt de s'abonner !

(2) Neuf millions d'assurés sont pris en charge au titre des affections de longue durée.

(3) « Questions d'économie de la santé », janvier 2013.

Appel du comité de liaison national pour l'unité et la résistance

Pour lutter contre la politique d'austérité imposée dans tous les pays de l'Union européenne, dès le 2 juillet 2011, 160 militants ouvriers et élus ont lancé un appel à se regrouper pour dire : « Non à la dictature de la troïka ! »

Le 26 novembre 2011, 413 militants représentatifs des différents courants du mouvement ouvrier se sont réunis en conférence nationale à Paris. Ils ont affirmé :

« (...) Pour aider à la résistance et préparer les combats inévitables à venir, les signataires appellent tous les travailleurs et démocrates, et leurs organisations, à se rassembler au-delà de la diversité de leurs engagements.

— Il revient au mouvement ouvrier de refuser le rôle que lui assignent les institutions internationales (FMI, BCE, UE) et les gouvernements.

— Il revient au mouvement ouvrier d'organiser la résistance pour défendre les intérêts des travailleurs, mais aussi les conquêtes démocratiques et les acquis de la civilisation.

— Il revient au mouvement ouvrier de s'unir au-delà des divergences com-

préhensibles pour refuser les diktats de l'Union européenne.

Sur ces bases, et face à la soumission des partis politiques liés à l'Union européenne, il revient aux travailleurs et aux militants qui partagent ces objectifs de se regrouper. »

A la suite de cet appel, une seconde conférence réunissant 500 participants à Paris, le 1^{er} décembre 2012, a décidé :

« de constituer un comité de liaison national pour l'unité et la résistance afin de mettre en œuvre les moyens pour renforcer cette résistance :

— pour aider à réaliser l'unité des organisations ouvrières et démocratiques, à tous les niveaux, contre toutes les mesures d'austérité (en particulier les privatisations) prises par le gouvernement Hollande-Ayrault et sa majorité parlementaire (souvent soutenus par des députés de l'UMP),

— contre toute forme de compromis historique remettant en cause l'indispensable indépendance des organisations syndicales et cherchant à en faire une courroie de transmission de l'Union européenne et du gouverne-

ment, et pour que s'exerce le rapport de force établi par les travailleurs eux-mêmes et leurs organisations pour la satisfaction de leurs revendications. »

En Espagne, des militants ouvriers appartenant à diverses organisations syndicales et politiques ont convoqué une « conférence ouvrière européenne » à Tarragone, les 16 et 17 mars 2013, pour « débattre librement dans un objectif unique : contribuer de façon coordonnée, dans chacun de nos pays, à lever les obstacles qui se dressent contre la réalisation de l'unité. Pour abroger les plans assassins de l'Union européenne et ses traités ! Contre la dictature de la troïka. »

En France, le combat pour l'unité contre la dictature de la troïka s'est exprimé notamment à l'occasion des grèves et manifestations des 5 mars et 9 avril contre l'ANI (accord national interprofessionnel signé par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC) et sa transposition dans la loi, à l'appel des confédérations CGT et CGT-FO, rejointes par la FSU et Solidaires. ■

Réuni à Paris le 20 avril 2013, le « comité de liaison national pour l'unité et la résistance »

● Considère que la conférence de Tarragone, qui a regroupé des délégations de 13 pays, constitue un pas important dans la lutte contre la dictature de la troïka ;

● Décide de porter à la connaissance de tous les militants du mouvement ouvrier les conclusions de cette conférence, de les faire signer largement ;

● Et, sur cette base, de convoquer à Paris, à l'automne, une nouvelle conférence afin de rechercher en France, en liaison avec tous les militants qui, dans toute l'Union européenne, mènent le même combat, les meilleures formes d'organisation permettant d'œuvrer à la reconquête de nos droits, de la démocratie et de la souveraineté.

Hôpitaux

Urgences de l'Hôtel-Dieu : la direction de l'AP-HP a annoncé leur fermeture

Que va décider la ministre Touraine ?

Mardi 14 mai, la directrice de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris a annoncé la fermeture, le 4 novembre, des urgences de l'Hôtel-Dieu et de tous les lits de cet hôpital. L'Hôtel-Dieu deviendrait « un hôpital debout », un « hôpital sans lits », selon la formule revendiquée par Jean-Marie Le Guen, adjoint à la santé du maire Delanoë. En clair, à l'Hôtel-Dieu, plus aucun malade ne serait hospitalisé !

Comme l'ont dit et écrit, depuis des mois, les médecins : où iront les 45 000 malades qui viennent, chaque année, aux urgences de l'Hôtel-Dieu ?

Déjà les urgences de Saint-Louis, la Pitié-Salpêtrière, Saint-Antoine sont saturées. Avec de plus en plus d'heures d'attente et de moins en moins de lits pour accueillir les malades nécessitant une hospitalisation.

La protestation des médecins, des personnels et de leurs syndicats est telle que M^{me} Hidalgo, candidate à la succession de Bertrand Delanoë comme maire de Paris, a déclaré qu'« elle n'était pas d'accord avec la fermeture des urgences sèches et avec le calendrier » selon les propos de Christophe Girard, maire du IV^e arrondissement, à l'AFP. Et, selon la même dépêche, « M. Girard a souligné que les projets portés par l'AP-HP concernant le site de l'Hôtel-Dieu nécessitaient une modification du plan local d'urbanisme (PLU) qui n'a pas encore été votée par le Conseil de Paris ».

Cette déclaration pose deux questions :

● D'une part, il y a déjà eu, le 6 février 2012, une modification du PLU autorisant la vente du siège de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, avenue Victoria, décision entraînant le transfert de celui-ci sur l'Hôtel-Dieu, et donc la fermeture des urgences. Cette décision, votée le 6 février 2012, en commun par les élus PS et Front de gauche, a été le point de départ des restructurations en chaîne.

M. Girard et M^{me} Hidalgo affirment qu'il faut une modification du PLU pour pouvoir fermer l'Hôtel-Dieu et qu'ils s'y opposent. D'autres contestent cette affirmation.

En tout état de cause, la première modification du PLU, du 6 février 2012, doit, elle, être annulée pour bloquer le transfert du siège de l'AP-HP à l'Hôtel-Dieu et donc bloquer tout le processus de restructuration qui en découle.

● D'autre part, l'AP-HP est sous la tutelle de la ministre de la Santé, Marisol Touraine, qui a le pouvoir d'annuler la décision. C'est pourquoi d'éminents médecins de l'Hôtel-Dieu, avec le responsable du Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), Gérard Kerzieck, les responsables nationaux CGT et FO des médecins hospitaliers viennent d'adresser une lettre ouverte à la ministre en disant notamment :

« 1/ Nous, médecins, ne pouvons être les complices passifs de décisions bureaucratiques qui nous privent des moyens de soigner les malades. 2/ Nous, médecins, affirmons et démontrons qu'il faut des lits pour soigner les malades, même et peut-être surtout dans le cadre d'une prise en charge essentiellement ambulatoire disponible 24 heures sur 24. 3/ Nous, médecins, réclamons, l'arrêt du processus de fermeture de l'Hôtel-Dieu : les urgences doivent être maintenues, les lits nécessaires doivent être conservés, la chirurgie ophtalmologique et ambulatoire doit être soutenue, le plateau technique doit être développé pour assumer les flux de patients très importants qu'implique la prise en charge ambulatoire d'une population de plus en plus précaire. »

Les médecins ont raison d'exiger le maintien des urgences ! Alors, que va décider la ministre de la Santé, M^{me} Marisol Touraine ?

Les médecins ont raison d'exiger le maintien des urgences ! Alors, que va décider la ministre de la Santé, M^{me} Marisol Touraine ?

Tract du comité départemental de Paris du POI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AMUJ, CGT, FO, FO SNMH, SNPI, CFE-CGC, SUD
Les organisations syndicales communiquent à la suite de l'intersyndicale du 15 mai

Les organisations syndicales des personnels et des médecins hospitaliers se sont rencontrées le 15 mai 2013.

Elles constatent que plusieurs semaines après l'annonce des engagements de la ministre de la Santé à la suite du rapport Couty sur le "pacte de confiance", aucune mesure concrète répondant aux revendications des hospitaliers n'a été prise. La seule réponse à ce jour est une convocation le 17 mai des seules organisations syndicales de salariés par la DGOS pour discuter simplement de la "méthode de travail" pour de nouvelles discussions autour des 13 thèmes définis par la ministre.

Alors que ces thèmes n'avaient pas recueilli de consensus et que les questions du financement et de l'emploi qui sont centrales sont évacuées, nous ne pouvons accepter la mise en place d'un nouveau calendrier avec de simples groupes de travail.

Le temps de la discussion est terminé, il est urgent d'ouvrir de vraies négociations avec l'ensemble des organisations syndicales.

Cette réunion est convoquée la même semaine où est annoncée autoritairement la date du 4 novembre pour la fermeture

des urgences de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. Mesure tristement emblématique, résultant de la logique strictement comptable en lien avec la politique de réduction des dépenses publiques dans lequel s'inscrit la loi HPST. C'est pourquoi nous exigeons le maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu. Nous ne pouvons accepter cette conception du dialogue social. Pour nos organisations syndicales, il est urgent d'être entendu sur les thèmes suivants :

- l'abandon de la loi HPST ;
- la remise en cause de la logique comptable des enveloppes fermées qui va se traduire en 2013 par 20 000 suppressions d'emplois dans le secteur sanitaire et autant dans le secteur médicosocial ;
- l'arrêt des restructurations et des suppressions de postes ;
- le rétablissement de la CCN 51 et l'arrêt des attaques contre les autres conventions collectives ;
- la remise en cause de la loi de 2011 sur la psychiatrie ;
- l'augmentation des salaires ;
- la préservation des droits en matière de retraite (sans allongement de l'âge légal ou sans augmentation des cotisations. »

Paris, le 17 mai 2013

Hôpital Bichat

“Je refuse de trahir mes patients en les envoyant plus loin”

Entretien avec le professeur Enrique Casalino, chef des urgences de l'hôpital Bichat, à Paris (XVIII^e arrondissement)

« La capacité de l'hôpital à répondre aux besoins des malades est en difficulté » alors que « les attentes et les exigences sont de plus en plus fortes ».

Le professeur Casalino, qui dresse ce constat, proteste : « Cela fait vingt ans qu'on supprime du personnel et qu'on ferme des lits dans les hôpitaux. Ici, aux urgences, nous ne disposons que de vingt-quatre lits pour accueillir les patients. L'équipe médicale est donc contrainte de trouver des lits disponibles et, ce faisant, ne peut assurer son rôle essentiel. »

La loi Bachelot HPST (hôpital, patients, santé et territoires), en vigueur depuis juillet 2009 et non abrogée par le gouvernement Hollande-Ayrault, a considérablement aggravé la situation.

Enrique Casalino insiste en permanence sur son exigence : « Les habitants du bassin de vie doivent être prioritaires. » Le bassin de vie ? « Beaucoup de gens âgés, des précaires, migrants, sans papiers du XVIII^e, XVII^e, XIX^e et de la commune de Saint-Ouen, même les classes moyennes qui ont de plus en plus de difficultés financières. » Comme l'hôpital n'a que vingt-deux lits en gériatrie, « pour moi c'est un drame d'être obligé d'envoyer un malade âgé loin de son domicile ! Je ne voudrais

pas que l'on traite un membre de ma famille de cette façon. » Il déplore également que la direction de l'hôpital « ne joue pas son rôle et laisse les gens faire comme ils peuvent », par exemple, pour cet été, il n'y a aucune planification, et c'est ce qui l'inquiète.

Cette défaillance de la hiérarchie crée des tensions entre les services, les équipes. Les médecins aussi sont en souffrance.

« Beaucoup de chefs de service et de praticiens sont au bord de la rupture et leur démission est à craindre à tout moment. »

Les syndicats Association des médecins urgentistes de France (AMUF) et Samu-Urgences de France (SUJF) appellent à une grève le 15 octobre si le ministère de la Santé ne propose pas une vraie solution.

Ils ont décidé de ne plus chercher les lits.

Comme l'ont écrit aussi les médecins de l'Hôtel-Dieu au ministre de la Santé, Marisol Touraine, « il faut des lits pour soigner les malades ».

Pour le professeur Casalino, il est important de faire connaître à la population la situation de l'hôpital, car il a à cœur de « toujours partir des besoins des malades, ce qui n'est pas le cas actuellement ».

Et pour cela, « le ministère doit prendre ses responsabilités ».

Propos recueillis par Suzanne ALLIOT ■



Les urgences de l'Hôtel-Dieu, à Paris, traitent 45 000 malades chaque année. Où iront-ils ?



Universités

22 mai : début de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche

Sa "cohérence globale ne pourra pas être améliorée par des amendements" (Daniel Steinmetz, SNTRS)

"Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche a une cohérence globale qui ne pourra pas être améliorée par des amendements."

C'est ainsi que Daniel Steinmetz, secrétaire général du SNTRS-CGT, a répondu à une question d'une journaliste lors de la conférence de presse intersyndicale organisée à Paris, mercredi 15 mai 2013, par tous les syndicats — FSU, CGT, FO et Solidaires — de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour présenter la manifestation convoquée le 22 mai à l'Assemblée nationale. C'est-à-dire toutes les organisations syndicales, sauf la CFDT et l'UNSA.

La pression était forte ces dernières semaines pour pousser diverses organisations syndicales à multiplier des amendements au projet de loi présenté par la ministre Fioraso...

... tout en se prononçant pour son abandon.

Cette déclaration du responsable du SNTRS a, en quelque sorte, clos momentanément cette phase de grand écart.

L'agence de presse AEF ne s'est pas trompée sur son importance, puisqu'elle en a fait le titre de sa dépêche de compte rendu de la conférence de presse, en ajoutant : « Nous n'avons pas proposé d'amendements à cette loi Fioraso dont 90 % du texte sont identiques à la loi LRU », confirme Jean-Jacques Carriquiriborde, cosecraire général de la Ferc-Sup CGT. « La seule position possible, de notre point de vue, c'est l'abrogation de la loi LRU et de sa logique de passer d'une gestion nationale des personnels à une gestion par les établissements, qui ouvre la voie à la régionalisation de l'enseignement supérieur

et de la recherche », estime-t-il. « Or le projet de loi actuel continue de démembrer l'ESR. » « Au fond, cette loi est l'acte III de la LRU », renchérit Bernard Réty, secrétaire général du SNPRES-FO. »

De nombreux présidents d'université demandent aujourd'hui la "réévaluation"

Cette situation de rejet a amené Alain Roque, secrétaire général de la CGT-INRA à insister :

« Aucune structure, aucune instance de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pris une position favorable au projet de loi. La ministre Fioraso n'a même pas présenté son projet au comité technique ministériel (CTM). Lors de cette instance, une motion de défiance au projet de loi a été adoptée majoritairement, personne n'ayant voté contre. »

Et de nombreux présidents d'université qui, dans le cadre de l'autonomie

budgétaire poussée à sa logique ultime, ont hérité de la gestion de la masse salariale des personnels, demandent aujourd'hui la « réévaluation » de cette dernière.

En effet, l'Etat a transféré aux universités la gestion des salaires des enseignants et des personnels... mais sans réévaluer la dotation, alors que les débouchements de carrières aboutissent mécaniquement à augmenter d'année en année la somme. D'où une asphyxie organisée par cette autonomie budgétaire.

Pour autant, la ministre Fioraso dispose d'appuis, comme l'a indiqué Michelle Lauton, membre de la direction exécutive du SNESup (FSU).

« Interrogée sur le front syndical, elle reconnaît qu'il y a "une fracture avec la CFDT et l'UNSA", tandis que l'UNEF s'est prononcée pour le projet de loi » (AEF). Une question a été posée concernant l'UNEF et son rôle de soutien au gouvernement :

« Comment les syndicats regroupant les enseignants du supérieur comptent-ils répondre à cette situation et s'adresser aux étudiants ? », à laquelle Claudine Kahane, la cosecraire générale du SNESup, a répondu :

« Nous avons des choses à dire aux étudiants, en particulier sur l'accréditation des établissements valant habilitation des diplômes. C'est extrêmement dangereux. On risque d'avoir des diplômes avec un même nom mais des contenus très différents. Oui, on peut s'adresser très fort aux étudiants. »

Bernard Réty, du SNPRES-FO, a abondé dans ce sens : « Comme syndicaliste, nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos étudiants. »

La banderole de tête de la manifestation du 22 mai indique : « Abandon du projet de loi ESR. Des moyens pour le service public » et est signée des syndicats FSU, CGT, Solidaires, FO.

Daniel SHAPIRA ■

UNE LOI DE PRIVATISATION > mobilité des chercheurs

Un nouvel article préconise la mobilité des chercheurs et des enseignants-chercheurs vers les fondations et les laboratoires privés

Après les structures régionalisant l'enseignement supérieur et la recherche publique, voici la modification des statuts des personnels. Le projet de loi Fioraso, amendé par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et publié le 17 mai, comprend un nouvel article 43 bis concernant l'application des missions des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs.

Cet article 43 bis stipule : « Pour l'application de ces missions, leurs statuts (ceux des enseignants et des chercheurs — NDLR) doivent leur permettre de les exercer simultanément ou successivement. Ils doivent favoriser leur mobilité entre les différents statuts des personnels de l'enseignement supérieur et ceux de la recherche, au sein du même établissement d'enseignement supérieur, entre établissements d'enseignement supérieur, avec les organismes de recherche et les fondations du secteur de la recherche, avec les services publics de toute nature, et entre ces services et établissements et les entreprises, en France ou à l'étranger. »

Et de préciser : « Ces statuts doivent permettre à ces personnels, tout en poursuivant leurs travaux au sein des établissements d'enseignement supérieur, de collaborer, pour une période déterminée, renouvelable, avec des laboratoires publics ou privés, afin d'y développer des applications spécifiques (...). Ces statuts peuvent, en particulier, permettre des

adaptations au régime des positions prévues par le statut général de la fonction publique. »

TRAVAIL GRATUIT

Cette modification des statuts, outre la remise en cause du statut de chercheur à temps plein, conduit aussi à la mise à disposition au secteur privé, lui permettant d'utiliser gratuitement les personnels de

Mme Fioraso : « Il faut favoriser le transfert de la recherche publique dans le cadre de la troisième phase des pôles de compétitivité, avec l'accompagnement des start-up et la montée en gamme des filières porteuses » (Les Echos, 18 avril)



"Mise à disposition du secteur privé"

l'Etat (sans embauche) et de piller les laboratoires de recherche publique, alors que cela n'a pu se faire jusqu'à présent. Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs pourraient être affectés aux multiples fondations privées déjà mises en place par Valérie Pécresse (1),

mais aussi aux « 100 laboratoires futurs communs entre entreprises privées et laboratoires publics » annoncés par le ministre Fioraso le 3 avril dernier (voir notre numéro 248). Ils présentent l'avantage, pour cette politique d'assujettissement de la recherche, de se trouver déjà sur les sites universitaires.

L'un de ces projets, c'est la « School of Engineering » de l'Initiative d'excellence (IDEX) Paris Sciences et Lettres qui « articulera autour d'un noyau de sciences dures (maths, informatique, physique, chimie, biologie, etc.) existant au sein de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de Paris (ESPCI), l'Ecole normale supérieure de chimie de Paris (ENSCP), l'Ecole normale supérieure (ENS), les Mines, l'Observatoire de Paris, le Collège de France, l'Institut Curie... » et qui « favorisera la création de laboratoires communs avec de grandes entreprises industrielles » (2).

De ce point de vue, l'exigence d'abandon du projet Fioraso par les syndicats CGT, FO, FSU et SUD de l'université et de la recherche publique est un point d'appui pour résister.

Jean-Pierre FITOUSSI, syndicaliste recherche ■

(1) Voir « Liste des FCS dont le CNRS est membre fondateur » et « Fondations universitaires et partenariales » sur le site du ministère au 13 avril 2011.

(2) (http://www.univ-psl.fr/default/EN/all/research_fr/institut_de_lingenierie_de_psl.htm)

UNE LOI DE PRIVATISATION > liquider les subventions

Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales met l'Institut Pasteur dans la tourmente

L'Institut Pasteur de Paris est un gros centre de recherche comprenant environ 150 unités de recherche et 2 500 salariés, tous personnels confondus. Sa renommée mondiale est liée principalement à l'étude des maladies infectieuses (virales, microbiennes, parasitaires), mais il est aussi spécialisé en biologie du développement, génétique, infectiologie et neurobiologie. Un réseau international des instituts Pasteur associe trente-deux instituts à travers le monde.

Le 3 mai, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a rendu public un rapport sur les comptes et la gestion de l'Institut Pasteur de Paris, largement médiatisé. Le rapport

dénonce en particulier le manque de transparence financière qu'aurait l'Institut Pasteur vis-à-vis des donateurs.

Tous les dons et legs ne seraient pas reversés directement aux activités de recherche de l'Institut Pasteur. Le pouvoir de la directrice générale serait trop important, au détriment du conseil d'administration pour une fondation à but non lucratif. Et depuis 2008, en plus de la recherche en biologie comme axe principal de l'objet social de

l'Institut Pasteur, de deux autres axes sont poursuivis : enseignement-formation et transfert des connaissances en vue d'applications. S'agit-il de transformer l'Institut Pasteur en un centre de recherche purement fondamentale ? Non. L'IGAS recommande une réforme statutaire avec un renforcement du rôle du conseil d'administration dans la gestion de la fondation, des partenariats et des financements de créations d'entreprises.

Le rapport de l'IGAS souligne également que des choix de gestion comptable et financière de la direction de l'Institut Pasteur conduisent à minorer fortement les ressources disponibles pour la recherche et à augmenter un fonds de dotation déjà conséquent.



L'Institut Pasteur, créé il y a 125 ans.

Le déficit d'exploitation du budget de l'Institut Pasteur révélerait une présentation artificielle utilisée dans la communication à l'égard du ministère, dont la subvention a augmenté de 17 % sur la période 2008-2011.

Par ailleurs, le rapport indique que l'Institut Pasteur aurait utilisé la moitié de la subvention de l'Etat dédiée aux Instituts Pasteur du réseau pour la rémunération des salariés en poste, hors toute disposition conventionnelle l'autorisant.

Ainsi, le rapport suggère que la direction de l'Institut Pasteur aurait trop perçu de la part du ministère de la Recherche.

Et l'IGAS recommande la révision sans délai de la convention-cadre régissant le subventionnement de l'Institut Pasteur par le ministère de la Recherche, la suppression des subventions en cascades et la prise en compte, pour déterminer le niveau de la subvention de fonctionnement, de la richesse propre et des besoins réels de financement de l'Institut Pasteur.

Ce rapport est un véritable danger pour les subventions ministérielles à venir et le fonctionnement de l'Institut Pasteur.

Ainsi, lors du comité d'entreprise extraordinaire du 15 mai, le syndicat CGT de l'Institut s'est dit inquiet des conséquences de telles recommandations et a demandé le maintien des subventions et le maintien de tous les laboratoires de recherche, avec leurs personnels, pour assurer la pérennité des recherches scientifiques et médicales de l'Institut Pasteur.

Correspondant ■

Transports urbains

Trois jours de grève totale dans l'unité à Transpole (agglomération lilloise)

Une grève presque totale, réalisant l'unité des organisations syndicales (CGT, FO, SUD, CGC) sur la base des revendications du personnel, reconduite trois jours de suite par les assemblées générales, avec piquets de grève et occupation des dépôts.

Telles ont été les caractéristiques de la grève des salariés de Transpole, la société qui gère l'ensemble des métros, tramways et bus de Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU, présidée par Martine Aubry).

Un accord a été signé vendredi 17 mai

Un accord a été signé ce vendredi dans l'après-midi, par l'ensemble des organisations syndicales, et les assemblées générales ont décidé la reprise du travail. L'accord prévoit 1,5 % de hausse des salaires, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, et l'abandon des poursuites contre les grévistes, mais rien sur la prime. Ce n'est évidemment pas ce que les salariés voulaient, mais ils ont néanmoins fait une démonstration de force qui restera dans les mémoires. La grève avait commencé le mardi 14 mai, bloquant la totalité des transports de l'agglomération lilloise.

2,5 % d'augmentation de salaire et l'augmentation de la prime

Mohamed Farhi, responsable CGT « Transpole », nous indique : « Sur le problème des conditions de travail, les salariés ont réalisé l'unité syndicale



Grève totale des bus, rames de métro et tramways et blocage des dépôts contre le gel des salaires préparé par la direction de l'entreprise.

(CGT, FO, SUD et CGC) pour bloquer les dépôts de bus, centres de contrôle, par des piquets de grève. 2,5 % d'augmentation des salaires et une augmentation de la prime annuelle, telles sont les revendications de départ. Mais c'est surtout l'inquiétude née de la signature du contrat de "délégation de service public" signé avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et Keolis qui a amené les travailleurs de Transpole à se mobiliser. »

La grève a été reconduite au mercredi, puis massivement au jeudi.

Au troisième jour, la grève est totale

Jeudi, au piquet de grève de Marcq-en-Barœul, P. (un agent de contrôle)

dénonce les conditions de travail : « On nous impose une augmentation de la longueur des trajets : sans suivi des infrastructures, pas de WC sur les lignes (ou un seul) ...

On nous impose des horaires à rallonge, on rappelle des salariés en repos hebdomadaire, sans prime particulière, leurs horaires étant globalisés à l'année.

Il y a des chauffeurs de bus à qui l'on veut confier la "responsabilité" des paiements (cartes bleues ou cartes spéciales : "Pass Pass") sans prime alors qu'elle existe dans d'autres villes.

Quant à la desserte du Grand stade, c'est avec des horaires "à la demande", tard le soir... après les matchs, et heures indues... en cas de prolongations ! »

500 embauches... Aucune en CDI !

Il y a eu 500 embauches nouvelles, mais toutes en CDD et intérim... le CDI est le miroir aux alouettes. Tout cela résulte de la gestion de Keolis : une société privée (basée à Lyon) qui gère les transports de l'agglomération lilloise, dans le cadre de la société d'économie mixte "Transpole", dont l'interlocuteur, M. Eric Quiquet, est un représentant de la LMCU. Keolis, multinationale privée, cherche à dégager des bénéfices sur le dos des travailleurs en France pour réinvestir à l'étranger : Londres, Canada...

Keolis a été en concurrence avec Veolia et la RATP pour le précédent appel d'offres passé en 2011, jusqu'en 2017. Et Keolis pressure les travailleurs de Lille pour rester dans son budget ; c'est, pour la direction, uniquement une question de rentabilité financière. »

Précisons que si Eric Quiquet est membre des Verts, Lille Métropole communauté urbaine est dirigée, elle, par Martine Aubry (PS), particulièrement silencieuse pendant les trois jours, et pour cause !

Ce qui fait dire à un gréviste : « Pour ma part, la grève est le recours ultime lors d'un conflit avec la direction, ça nous coûte cher. Mais quand la direction ferme la porte à toutes négociations, nous sommes obligés d'en passer par là, parce que nous savons très bien qu'après, ce sera pire.

Nous sommes au courant de la situation financière de Transpole. Tous les ans, il y a des bénéficiaires, qui ne profitent qu'à Keolis.

Donc vous voyez, LMCU, Keolis : ce sont les mêmes intérêts. Pourtant, c'est la "gauche", mais avec une politique de droite. »

Les usagers solidaires des grévistes

Malgré une campagne haineuse de certains médias, les usagers de Transpole ont exprimé leur solidarité aux organisations syndicales. Au piquet de grève de Marcq-en-Barœul, devant lequel passent les voitures, de nombreux coups de klaxons saluent les grévistes... malgré les heures passées dans les embouteillages. Parmi les nombreux messages d'usagers publiés par les organisations syndicales, un usager s'adressant à la direction de Transpole, écrit :

« Vous avez tout intérêt à ouvrir au plus vite de véritables négociations et, de ce fait, répondre avec des propositions sérieuses aux revendications de vos salariés qui, je vous le rappelle si besoin en était, font en sorte que chaque jour chaque citoyen qui paie les transports en commun, peut se déplacer au sein de la communauté urbaine, et que les transports sont d'utilité publique ! »

Comme le souligne le supplément à Informations ouvrières diffusé par le comité de Lille du POI :

« Quel travailleur ne se reconnaîtrait pas en effet dans l'exigence d'augmentation des salaires des grévistes de Transpole ? Quel travailleur ne se sent pas menacé par le désengagement de l'Etat et des collectivités locales des services publics, par les privatisations ? »

Correspondants Lille ■

Aéroports de Paris

Interview d'un syndicaliste

«Une grande réorganisation se prépare dans toute l'entreprise avec tout ce qu'elle implique pour les salariés»

Le P-DG d'Aéroports de Paris (ADP) a annoncé le transfert du siège social d'ADP situé à Paris vers l'aéroport de Roissy. Qu'en est-il vraiment ?

Nous l'avons appris par la presse et dans le comité d'entreprise ensuite. On peut imaginer son objectif : c'est une grande réorganisation qui se prépare dans toute l'entreprise avec tout ce qu'elle implique pour tous les salariés : soit ils suivent le projet, ils doivent accepter la mobilité, soit ils s'en vont. Vu la conjoncture, quand on discute avec les salariés, ils ne sont pas prêts à quitter l'entreprise. C'est un projet destructeur pour eux-mêmes et pour leur famille.

Le temps de trajet peut être multiplié par deux ou trois.

C'est un effet d'aubaine pour ceux qui sont proches de la retraite. Sur le plan social, ADP zappe d'un revers de main les conséquences sociales et ne pense qu'au volet financier.

N'y a-t-il que le personnel du siège qui soit concerné ?

Non, c'est une réorganisation de grande envergure. Plusieurs secteurs d'Orly vont être touchés. Six cents salariés pourraient être concernés.

Il y a eu une assemblée générale avec plusieurs syndicats. Qu'en est-il vraiment ?

L'initiative était organisée par FO. La CGT et la CGC étaient présentes.

L'UNSA n'était pas présente, mais s'est jointe ensuite à la pétition. Il y a donc quatre syndicats qui sont contre le transfert du siège.

En dépit de la période de vacances, 10 % des personnels étaient présents. Les syndicats ont soutenu l'idée d'une pétition intersyndicale contre le transfert du siège et pour le maintien des emplois car le siège social est fédérateur des plates-formes de Roissy, Orly et Le Bourget.

C'est le symbole de l'unicité d'ADP.

Penses-tu que l'unité des syndicats est importante ?

J'ai toujours pensé que c'était très important.

Plus on est unis, plus on est forts pour faire aboutir les revendications.

Le P-DG a évoqué un accord mobilité...

Les syndicats ne doivent pas accompagner. C'est une réorganisation qui va avoir beaucoup de conséquences sociales, non contrôlables. Les salariés ont pour la plupart des conjoints, des enfants, et c'est inacceptable que ces décisions bouleversent la vie des collègues.

Les syndicats doivent se mobiliser contre le transfert et le rapport de force doit se créer, et on doit l'organiser.

C'est à nous, syndicalistes, d'expliquer que tous les salariés seront touchés avec la mobilité pour tous à terme.

Le gouvernement a fait transposer dans la loi l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi. Quel rapport ?

Le P-DG, en proposant un accord mobilité en même temps que l'ANI du gouvernement, sait ce qu'il fait. Justement, la mobilité est dans l'ANI et le refus de mobilité peut entraîner le licenciement. C'est donc calculé.

Le Premier ministre a indiqué que le gouvernement voulait revoir la participation de l'Etat dans les entreprises publiques. L'Etat est majoritaire (plus de 50 %) dans le capital d'ADP. Quel est ton avis ?

Le gouvernement cherche à récupérer de l'argent pour répondre prétendument à la crise, mais c'est la privatisation. Et on connaît les conséquences. Les salariés seront en situation précaire.

C'est la mort du statut du personnel. C'est la loi de la jungle. C'est la loi du marché. C'est la concurrence à outrance.

Il y a un changement, mais il ne va pas dans le sens des salariés pour le moment.

Dans notre prochain numéro, nous publierons l'interview d'un militant CGT.

Repères

1945 : création de l'établissement public autonome d'Aéroports de Paris (ADP).

1955 : entrée en vigueur du statut du personnel.

2003 : arrivée de Pierre Graff à la tête d'ADP avec pour mission du gouvernement de commencer le processus de privatisation.

2005 : pas au nom de la dette et de la réduction des déficits publics, le processus de privatisation d'ADP est lancé par le gouvernement Chirac-Villepin avec l'ouverture du capital. En 2006, ADP est coté en bourse.

2007 : le journal *Le Figaro* tire un premier bilan en citant le ministre des Finances, Thierry Breton : « La privatisation des autoroutes et la vente des titres Alstom et ADP ont permis de récupérer 16 milliards. Il fallait taper un grand coup pour montrer (...) qu'il était possible de stopper la machine infernale de l'endettement. »

2009 : volonté affichée de remettre en cause le statut du personnel pour les cadres. Elle sera imposée en 2010.

Fin 2012 : l'Etat est actionnaire principal du capital d'ADP avec 52,1 % et le Fonds stratégique d'investissement en détient 8 %. Augustin de Romanet est nommé nouveau P-DG d'ADP, succédant à Pierre Graff. Il annonce un plan d'économie basé notamment sur une baisse d'effectif de 7 % entre 2010 et 2015.

Avril 2013 : « Dans le cadre de l'effort de restructuration budgétaire (...), nous réfléchissons à des changements dans les participations de l'Etat », indique le ministre Arnaud Montebourg au *Wall Street Journal*.

3 mai 2013 : le commissaire européen Olli Rehn exige du gouvernement français qu'il aille plus loin dans les réformes « sur le marché du travail, le système de retraites et l'ouverture à la concurrence ».

5 mai 2013 : le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, annonce vouloir « réduire la participation de l'Etat dans le capital d'un certain nombre d'entreprises publiques pour financer l'investissement ».

14 mai 2013 : le P-DG d'ADP déclare, devant le journaliste de BFM TV, « n'avoir aucune religion » en matière de privatisation. Il y a dix ans, le processus de privatisation d'ADP était lancé par un gouvernement de droite. Aujourd'hui, le gouvernement Hollande-Ayrault se porte candidat à le poursuivre pour répondre aux exigences de l'Union européenne. Le P-DG mis en place par ce gouvernement le rassure immédiatement !

Peut-il y avoir une autre alternative que l'unité immédiate contre le transfert du siège, pour le maintien des emplois, pour la défense du statut, pour mettre en échec les plans du gouvernement ?

Chronique

INTERNATIONALE

La guerre, les gesticulations, la crise...

Jean-Pierre Raffi

Le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, effectue actuellement son quatrième voyage, depuis le mois de mars, au Proche-Orient, en vue de discuter d'une « solution à la crise en Syrie ».

Une tournée sous le signe de la « sécurité », alors que les Etats-Unis multiplient en Espagne, en Italie... l'installation de bases militaires encerclant la région du Maghreb, leur permettant, comme le déclarait récemment à la BBC un porte-parole du Pentagone, d'agir dans n'importe quel pays africain « sans la permission du gouvernement local ».

La guerre, comme moyen permanent de survie pour un régime politique et social en crise. Car c'est bel et bien un régime pourrissant dont les agissements et la survie menacent aujourd'hui les travailleurs, les peuples et la civilisation toute entière.

« Il n'y a pas grand-chose à attendre de (cette conférence). On est dans la gesticulation, qui est, en l'espèce, le masque de l'impotence (pour le Etats-Unis), de l'hypocrisie (pour la Russie) et de l'inexistence (pour l'Europe). » Les travailleurs, les peuples refusent quant à eux de subir les conséquences de ces « gesticulations ».



Des avions de transport américains stationnant sur la base de Moron, la semaine dernière. Photo extraite du quotidien espagnol El País (19 mai).



De Morón a Sigonella mirando a Libia. El Pentágono traslada a Sicilia a 200 de los 500 marines recién llegados a España

El Gobierno Italiano ya ha informado a su Parlamento, el español, no... El Gobierno alega que no necesita pedir permiso al Congreso...

Après Moron en Espagne, Sigonella en Sicile...

Les Etats-Unis complètent leur dispositif militaire en vue d'une intervention en Algérie

Christel Keiser... Le premier mai dernier, la secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie, Louisa Hanoune, dénonçait, lors d'une conférence de presse de son parti, la menace d'intervention étrangère pesant sur l'Algérie, en particulier l'installation d'une base militaire américaine en Espagne, avec 500 marines et huit avions de combat.

où une ambassade américaine ou des sites stratégiques seraient menacés par des actions terroristes. Et le journaliste précise : « A Washington, on suit avec une grande inquiétude plusieurs zones critiques. 1) En Algérie : le danger de nouvelles attaques contre les implantations de pétrole de la part de phalangistes d'al-Qaida ; 2) En Tunisie : l'intense activité de groupes djihadistes à la frontière avec l'Algérie et la possibilité d'attentats ; 3) En Libye : la multiplication, en particulier dans le sud et autour de Benghazi, de fractions qui s'inspirent d'al-Qaida ; 4) En Egypte : une situation instable. »

Bas les pattes devant l'Algérie

nella. » Demande reprise par les députés de Gauche, écologie et liberté (SEL), qui réclament que la lumière soit faite « sur les motifs de l'augmentation du nombre de soldats dans une région déjà ultra-militarisée, qui risque de se transformer en rampe de lancement pour de nouveaux scénarios de guerre en Méditerranée ».

Palestine

65^e anniversaire de la Nakba (la catastrophe)

Le peuple palestinien manifeste

François Lazar

Mercredi 15 mai, des milliers de Palestiniens ont manifesté en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, ainsi qu'à l'intérieur de l'Etat d'Israël pour marquer le 65^e anniversaire de la Nakba (la catastrophe), c'est-à-dire l'expulsion violente de 80 % de la population palestinienne de sa terre, la destruction de 500 villages, dans le cadre de la proclamation de l'Etat d'Israël.

À noter que le 13 mai, une cérémonie regroupait une centaine d'étudiants arabes et juifs devant l'université de Tel Aviv, certains d'entre eux appelant l'Etat d'Israël à reconnaître officiellement l'injustice commise et à appliquer le droit au retour. Selon le journaliste israélien Noam Sheizaf, « la mémoire de la Nakba est plus présente que jamais en Israël ». Cela dit, c'est la répression brutale qui, comme à l'accoutumée, a marqué l'événement. Plus qu'une commémoration en fait, il s'agit chaque année pour le peuple palestinien de réaffirmer ses droits, à commencer par son droit au retour, de réaffirmer son unité face à un processus de purification ethnique qui n'a jamais cessé. Pendant que les manifestations se déroulaient sur le territoire de la Palestine, les deux principales organisations palestiniennes, le Fatah et le Hamas, se réunissaient, au Caire, sous l'impulsion du Qatar, de l'Egypte, et de l'Union européenne. Essentiellement en concurrence pour assumer la direction de l'Autorité palestinienne, Fatah et Hamas ont reçu l'injonction de former d'ici à trois mois un « gouvernement de consensus national, qui aura la responsabilité d'organiser des élec-



C'est en brandissant des clés que les Palestiniens ont manifesté, ici à Jérusalem, le mercredi 15 mai.

tions sur les territoires palestiniens ». Parmi les premiers objectifs fixés à ce futur gouvernement, l'ouverture de nouvelles négociations avec l'Etat israélien. Une fois les élections faites, c'est le vainqueur qui sera chargé de négocier directement avec l'occupant israélien. Ainsi, Khaled Meshaal, principal dirigeant du Hamas, vient de déclarer, depuis son bureau de Doha au Qatar, qu'il était prêt à accepter un Etat sur les territoires de 1967 (la Cisjordanie et Gaza). La Ligue arabe, dans laquelle les pays du golfe persique ont une position prépondérante, a donné son accord pour des échanges de ter-

Il s'agit chaque année pour le peuple palestinien de réaffirmer ses droits, à commencer par son droit au retour.

ritoires : des villages palestiniens situés à l'intérieur de l'Etat d'Israël pourraient ainsi être placés sous la responsabilité d'un pseudo-Etat palestinien et les zones d'implantation israélienne à l'intérieur de la Cisjordanie seraient de fait annexées à l'Etat hébreu. Avec le concours de la Ligue arabe, c'est bien un pas supplémentaire dans la poursuite de la Nakba qui est en préparation.

L'orientation des deux Etats, véritable diktat imposé depuis la signature des accords d'Oslo en 1993 et la constitution de l'Autorité palestinienne (qui ne peut vivre que grâce aux subventions internationales et dont la principale mis-

sion est de maintenir l'ordre) est incompatible avec la revendication fondamentale du droit au retour. Quasiment vingt ans après la signature des accords d'Oslo et la constitution de l'Autorité palestinienne, nombreux sont les rapports et enquêtes qui montrent que la population palestinienne se détourne de plus en plus de la perspective des deux Etats, ouvrant davantage le débat sur la solution de l'Etat unique et démocratique sur toute la surface historique de la Palestine. A contrario de la politique de division impulsée par les grandes puissances et les Etats arabes relais, le droit au retour, la réparation de la Nakba ne posent-ils pas la question de l'égalité des droits dans un même Etat, entre toutes les composantes qui vivent entre la Méditerranée et le Jourdain ?

ÉGYPTE

Grève des travailleurs de l'électricité

Les autorités égyptiennes n'ont toujours pas proposé — que ce soit à la population égyptienne ou à la communauté internationale des bailleurs de fonds (FMI, Banque mondiale — NDLR) — une stratégie à moyen terme viable pour gérer les besoins du pays en matière de budget et de financements externes. C'est en ces termes que l'agence de notation américaine Standard & Poor's a justifié, jeudi 9 mai, sa décision d'abaisser la note souveraine de l'Egypte de « B » à « CCC+ ». En janvier 2012, les agences Moody's et Fitch avaient déjà abaissé la note souveraine de l'Egypte. Dans une situation en ébullition, le gouvernement des Frères musulmans et des militaires craint la réaction des masses. Il reporte de jour en jour l'application des mesures de réduction des subventions et d'augmentation des taxes dont il sait qu'elles peuvent embraser le pays. Selon un rapport publié par une association égyptienne de défense des droits (le Centre international de développement), l'Egypte

Trois millions de signatures déjà collectées sur une pétition qui demande le départ du président Morsi et la tenue d'une élection présidentielle anticipée.



Photo DR

a connu 864 manifestations en février, 1 354 en mars et 1 462 en avril 2013. Du jamais vu, même pendant le soulèvement du 25 janvier 2011, note le rapport. Les principales exigences des manifestants portent sur les droits ouvriers, la pénurie de carburants, la libération des détenus et la chute du régime. Si les manifestations les plus nombreuses se déroulent au Caire, Gharbiya, Charqiya, Alexandrie et Kafr al-Cheikh, la Haute-Egypte et les gouvernorats bédouins du Sinaï, témoignent d'une mobilisation croissante.

Dimanche 12 mai, les travailleurs des compagnies d'électricité de tout le pays ont fait une grève nationale. Ils dénoncent la corruption croissante au sein du ministère de l'Electricité et de l'Energie et exigent les mêmes droits pour tous. Ils n'acceptent pas, par exemple, que les électriciens des entreprises subventionnées voient les bourses de scolarité de leurs enfants déduites de leurs primes. Ils exigent qu'elles soient indépendantes des primes. Ils exigent la même couverture santé pour tous et des droits syndicaux identiques.

A la suite de cette grève nationale sans précédent, le ministère a demandé la constitution d'une délégation pour négocier. Les responsables du syndicat des travailleurs de l'électricité et de l'énergie ont indiqué que les travailleurs ont rejeté la demande car ils ont déjà rencontré des fonctionnaires du ministère et n'ont reçu que des promesses creuses. « Nous allons exiger l'établissement d'un calendrier précis de nos exigences », a déclaré le secrétaire général du syndicat, Ahmed Moheb. Si ce calendrier n'est pas établi rapidement, les travailleurs feront une grève illimitée. Vendredi 17 mai, des centaines de milliers d'Egyptiens se sont rassemblés sur la place Tahrir, au Caire, alors qu'une campagne, baptisée « Tamarod » par ses initiateurs (rébellion en arabe), a été lancée pour la signature d'une pétition demandant le départ du président Morsi et la tenue d'une élection présidentielle anticipée. Les organisateurs visent 15 millions de signatures avant la fin juin. Ils en annoncent trois millions déjà collectées.

EN BREF

PORTUGAL

Le Conseil d'Etat réuni sous les huées

Des centaines de manifestants étaient rassemblés lundi 20 mai à Lisbonne, devant le palais présidentiel où se tenait une réunion du Conseil d'Etat, pour protester contre la politique d'austérité

menée au Portugal.

Réuni à la demande du président Anibal Cavaco Silva, cet organe consultatif, généralement convoqué en situation de crise, est composé des plus hautes personnalités politiques du pays, dont le Premier ministre, Pedro Passos Coelho, et le secrétaire général du Parti socialiste, Antonio José Seguro. « Démission », « escrocs », criaient les manifestants.

“Démission”, “escrocs”, “à bas ce gouvernement”

« Il faut en finir avec cette situation de perte totale de souveraineté contre un peuple qui ne cesse de s'appauvrir », s'indigne Sandra Lemos, enseignante. « J'ai travaillé toute ma vie pour l'Etat et ce gouvernement veut continuer à me voler avec le soutien du président. C'est une calamité et une honte », s'insurge José Carlos, un retraité portant un tee-shirt avec l'inscription « à bas ce gouvernement ». Pour satisfaire aux exigences de la troïka Union européenne-BCE-FMI, le gouvernement portugais a récemment présenté un nouveau train de mesures de rigueur budgétaire qui a suscité une forte poussée de mobilisation ouvrière et populaire, provoquant des dissensions au sein même de la coalition au pouvoir.

Responsable de la grave récession économique et du chômage record que connaît le pays, la politique d'austérité contestée par les travailleurs et les syndicats se voit maintenant rejetée par une très large majorité des Portugais (82,5 %) qui se prononce pour la rupture de l'accord avec la troïka.

BOLIVIE

Douzième jour de grève générale pour l'augmentation des retraites et des salaires

La Centrale ouvrière bolivienne (COB), principal syndicat ouvrier du pays, annonce une radicalisation de son mouvement de grève générale, lancé il y a douze jours pour réclamer une augmentation des montants des retraites et des salaires.

« Les dirigeants de la COB ont décidé d'intensifier et renforcer la grève », déclare Juan Carlos Trujillo, leader du syndicat.

La centrale syndicale réclame des retraites égales à 100 % des derniers salaires, contre 70 % proposés par le gouvernement, ainsi que des augmentations salariales supérieures à celles qui ont été concédées. Le gouvernement s'en tient à sa proposition. Le ministre du Travail, Daniel Santalla, s'est cependant déclaré « toujours ouvert au dialogue ». Pour sa part, le président Evo Morales a qualifié la grève d'« acte politique » et a appelé à « défendre la démocratie et le processus de changement », affirmant qu'il était « vain d'espérer plus de concessions » sur les retraites et les salaires.

La tension est montée de plusieurs crans, entraînant des heurts violents avec les forces de police dans le centre de La Paz, tandis que des barrages étaient mis en place par les manifestants, sur les deux routes conduisant à El Alto, vaste agglomération ouvrière et populaire dans la banlieue de La Paz où se trouve l'aéroport international. Dans le reste du pays, des manifestations ont eu lieu à Cochabamba, Pando, Potosi et Chuquisaca.

BANGLADESH

Manifestation de milliers d'ouvriers du textile

La police a tenté brutalement de disperser plus de 20 000 ouvriers du textile réclamant des hausses salariales, alors que la colère ne faiblit pas en ce qui concerne leurs conditions de travail, après la mort de 1 127 d'entre eux dans l'effondrement d'un immeuble abritant des bagnes-ateliers près de Dacca.

Grève et manifestations ont paralysé la zone industrielle d'Ashulia, à la périphérie de la capitale, où sont basées des centaines d'usines de confection travaillant pour des groupes occidentaux comme l'américain Walmart ou le français Carrefour. Depuis l'effondrement d'un immeuble du secteur textile le 24 avril, qui a fait 1 127 morts, les ouvriers, parfois payés 38 dollars (30 euros) par mois, ont presque quotidiennement débrayé pour réclamer des hausses de salaire et l'exécution du propriétaire de l'immeuble.

Le minimum salarial mensuel avait été fixé à 38 dollars en novembre 2010. Les syndicats réclament que les salaires mensuels de base soient portés à environ 100 dollars (77 euros).

Chine

La grève des dockers de Hong Kong

Le 28 mars, près de 200 dockers du port de Hong Kong se sont mis en grève. Ils travaillent, durement, pour des entreprises portuaires différentes car ils dépendent d'agences de placement. Parfois, ils sont obligés de travailler vingt-quatre heures durant, sans pause, sans congés établis, sans horaire fixé pour le déjeuner, dans des conditions dangereuses, et, selon certaines sources, certains n'ont vu leur salaire augmenter qu'une fois en quinze ans. Ils demanderaient de 17 % à 24 % de hausse de salaire à leurs employeurs, dont le géant mondial des ports détenu par le multimilliardaire Li Ka-shing. Leur grève se poursuit, rien n'est encore réglé (lire le bulletin *Lettre d'Information Chine* sur la multiplication des grèves en Chine aujourd'hui, dans un pays où le droit de grève a été rayé de la Constitution en 1982).

Plus de 400 dockers d'un terminal du port de Hong Kong se sont mis en grève le 28 mars, demandant une augmentation comprise entre 17 % et 24 % de leur salaire, resté inchangé depuis plus de quinze ans dans certains cas ! Un docker gagne 5,50 euros l'heure, selon le syndicat, c'est-à-dire moins que ce qu'il touchait en 1995, car en 2003, tous les dockers avaient vu leur salaire gravement amputé lors de l'épidémie de SRAS... La revendication d'une augmentation de 1,25 euro l'heure est une aberration, disent les patrons du port et des entreprises sous-traitantes. C'est le 10 avril — c'est-à-dire au bout de deux semaines de grève ! — que des négociations se sont ouvertes. Sans succès. Elles ont repris le lendemain, mais la proposition des patrons sous-traitants du port ne fut que de 5 %. « Ils nous avaient déjà proposé ça avant la



Hong Kong, le 18 avril 2013 : manifestation des dockers à l'initiative de la HKCTU.

grève», explose un délégué. Les dockers peuvent tenir grâce à la solidarité financière organisée par leur syndicat affilié à la fédération syndicale indépendante HKCTU, qui, en moins de deux semaines, a recueilli quelque 500 000 euros. Le ministre du Travail et le directeur du port, au nom du vieux milliardaire Li Ka-shing (huitième rang des fortunes mondiales), qui détient 70 % du port, voulaient négocier avec des syndicats qui ne soutenaient pas les grévistes, par exemple la HKFTU. Le quotidien *The Standard* (9 avril) indique : « Les dockers s'en sont plaints. Ils ne comprennent pas pourquoi le ministre invite des syndicats qui ne sont pas habilités à parler en leur nom. »

Tout est bon pour faire plier les grévistes : on menace de dérouter le

trafic vers le port de Shenzhen, la Haute Cour de Hong Kong prononce une injonction temporaire qui oblige les grévistes à respecter des lieux précis où se rassembler et un nombre maximal de quatre-vingts grévistes pour les piquets de grève, les patrons racontent que l'activité tend à redevenir normale, certains proposent même de verser 500 euros aux non-grévistes, etc. Des négociations devaient reprendre le 16 avril entre patrons sous-traitants et, d'un côté, le syndicat des dockers et la HKCTU, de l'autre les deux syndicats jugés non représentatifs par les dockers grévistes. De fait, pourraient-ils parler en leur nom alors que le dirigeant de l'un de ces syndicats semble être aussi le bienheureux propriétaire d'une entreprise sous-

traitante du port ? De toute façon, à l'issue des réunions de ce 16 avril, personne n'y trouva son compte : les 7 % proposés par les patrons ont mis en fureur les grévistes, qui ont marché vers le quartier des affaires où se trouvent les bureaux du vieux milliardaire Li Ka-shing. Un article de « China Labour Bulletin » rappelle que les 300 grutiers qui, en avril 2007, avaient fait grève à Shenzhen — pas très loin de Hong Kong, mais en Chine populaire donc — avaient constitué leur syndicat puis négocié un accord collectif sur les salaires et conditions de travail. L'article insiste sur la seule voie possible pour la direction : s'asseoir à une table de négociation et négocier.

Extrait de la *Lettre d'information Chine* ■

Nouvelle-Calédonie

Grève générale contre la vie chère

L'intersyndicale contre la vie chère de Nouvelle-Calédonie a averti le gouvernement : la grève générale et la mobilisation sur le terrain, entamées le 15 mai, vont « s'inscrire dans la durée tant que les prix n'auront pas baissé », a déclaré David Meyer, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires. « On ne lâchera rien tant qu'on n'aura pas obtenu une baisse effective des prix. » Depuis le déclenchement de la grève, une intersyndicale regroupant cinq syndicats a lancé une série de mobilisations pour dénoncer « la hausse continue des prix » et « l'immobilisme des élus locaux ». Une manifestation a rassemblé plus de 15 000 personnes à Nouméa. « On ne demande pas la lune, on veut juste que les exagérations sur les marges cessent. Il y a des parents qui font dîner leurs enfants avec de l'eau chaude et des feuilles de citronniers ! », explique David Meyer. L'intersyndicale, réclame un dispositif de modération des prix. Elle demande que la baisse des prix soit assortie « d'un contrôle et de sanctions ». Les syndicats exigent également l'application d'accords économiques et sociaux signés en juin dernier, qui prévoient, entre autres, une modernisation du système des taxes à l'importation. Ces accords avaient reconnu que « 21 % des Calédoniens vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté ». Quelques dispositions de ces accords ont été mises en œuvre par les élus locaux, mais aucune réforme structurelle n'a pu aboutir. ■

La marche de l'intersyndicale contre la vie chère a rassemblé près de 15 000 personnes dans les rues de Nouméa.



CHIFFRE

0,5

C'est le pourcentage de la population mondiale — les propriétaires capitalistes des grands moyens de production — détenus aujourd'hui 35 % des richesses dans le monde. Une concentration qui a presque doublé en vingt ans.

(1) Lorsque l'impérialisme britannique dut abandonner sa domination directe sur l'Inde, il organisa la partition du sous-continent sur des lignes religieuses : le Pakistan devait regrouper les musulmans de l'ancien empire britannique des Indes.

Pakistan

Revue de presse

Les élections qui viennent d'avoir lieu n'effacent pas la réalité

François Forgeue

Samedi 11 mai, les élections législatives ont eu lieu au Pakistan, pays de 180 millions d'habitants, né de la partition de l'Inde (1).

Du résultat de ces élections qui ont placé en tête la Ligue musulmane du Pakistan — parti dirigé par Nawaz Sharif — *Le Monde* dit qu'il constitue une « éclaircie politique au Pakistan ». Suivent une série d'appréciations positives de Nawaz Sharif qualifié de « partisan de l'économie de marché », « musulman pieux sans être fondamentaliste » et « nationaliste modéré »...

L'hebdomadaire britannique *The Economist* partage la même appréciation générale mais s'épargne le couplet louangeur. Il rappelle que Nawaz Sharif « fut un Premier ministre désastreux dans les années 1990, un autocrate revanchard qui chercha à se subordonner le pouvoir judiciaire, qui s'attaqua à la presse et presque personne ne regretta son éviction par un coup d'Etat militaire conduit par le général Musharraf

(...). Ses liens avec les fondamentalistes sont également une raison d'inquiétude... L'essentiel demeure qu'il est « partisan de l'économie de marché ».

Quels sont en réalité les traits marquants de cette élection ? D'abord le fait que, malgré les conditions désastreuses dans lesquelles se trouve le pays — principalement à cause de l'intervention militaire américaine —, la participation a été plus élevée que lors des élections précédentes. C'est environ 60 % du corps électoral qui s'est manifesté, avant tout pour signifier son rejet du pouvoir en place.

La seconde caractéristique de ces élections, c'est que le Parti du peuple pakistanais, le parti de Benazir Bhutto, a été laminé. Comme on l'a déjà vu, le parti de Nawaz Sharif a obtenu une majorité relative, un parti « indépendant » a gagné une vingtaine de sièges et divers partis régionalistes seront également présents au Parlement.

Ces résultats ne font pas de ces élections des élections normales. Durant la campagne électorale, plus de cent personnes ont été victimes d'as-

sassinats. Les opérations électorales elles-mêmes se sont déroulées sous une surveillance policière et militaire accrue : 300 000 agents de sécurité — dont 30 000 militaires — ont été déployés dans la seule province du Punjab.

L'ensemble des mesures économiques que le nouveau gouvernement va être amené à ratifier a été fixé à l'avance dans les négociations du gouvernement sortant avec le FMI.

Comme le note le journal *Les Echos* (12 mai) : « Si les militaires, longtemps tout-puissants, ont tenu à se poser en simples observateurs, ce serait une erreur d'en déduire qu'ils ont perdu de leur influence sur la vie politique. Quel que soit le prochain gouvernement du Pakistan, ses pouvoirs seront limités. Pour ce qui est de la politique étrangère et de la défense, l'armée aura toujours la haute main sur les décisions, notamment en ce qui concerne les relations chaotiques avec Washington, alors que les soldats de l'OTAN poursuivent leur retrait de l'Afghanistan voisin, et avec l'Inde, une autre puissance nucléaire de la région. »

Enchaîné aux décisions du FMI et aux besoins d'une bourgeoisie locale rapace, dont Sharif se veut le représentant le plus efficace, le nouveau gouvernement ne pourra résoudre les problèmes essentiels de l'immense masse des travailleurs de la ville et de la campagne.

Les lois anti-ouvrières édictées lorsque le pays était soumis à un gouvernement militaire sont toujours en place. Le salaire minimal, pour la fraction des travailleurs qui est employée, n'atteint pas les cent euros par mois. La crise des services publics est totale. Quotidiennement, les foyers pakistanais sont privés d'électricité pendant quinze heures sur vingt-quatre. L'utilisation des drones et les interventions militaires continuent de semer la terreur.

Les élections législatives qui viennent d'avoir lieu n'effacent aucune de ces réalités. ■

Vive la Commune de Paris !

A l'occasion de l'anniversaire de la Semaine sanglante, 142 ans après

Portrait : Gustave Courbet, un peintre avec la Commune

Dans les derniers jours du mois de mai 1871, la pire réaction bourgeoise — les versaillais de « monsieur Thiers » — se livra à un véritable massacre dans Paris, assassinant par milliers et milliers les communards qui venaient, pendant soixante-douze jours, de porter plus haut que jamais auparavant les aspirations de tout un peuple, de tous les peuples, à la démocratie et au

socialisme. Fin mai, les derniers de ces combattants héroïques furent abattus devant le mur des Fédérés, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Comme chaque année à la même date, *Informations ouvrières* rend hommage à l'une des figures de la Commune, aujourd'hui le peintre Gustave Courbet.

Repères

- **7 février 1819** : naissance de Gustave Courbet, à Ornans.
- **1854** : le Pavillon du réalisme construit à côté de l'Exposition universelle, où onze œuvres de Courbet sont exposées.
- **19 juillet 1870** : la France déclare la guerre à la Prusse.
- **4 septembre 1870** : proclamation de la République et formation du gouvernement de la défense nationale.
- **19 septembre 1870** : début du siège de Paris.
- **1^{er} et 2 mars 1871** : les Prussiens entrent dans Paris.
- **18 mars 1871** : début de la Commune de Paris.
- **22-28 mai 1871** : Semaine sanglante.
- **7 juin 1871** : arrestation de Courbet. Son interrogatoire commence le 14 août, la condamnation intervient le 2 septembre, il est transféré à la prison Sainte-Pélagie. Sa peine s'achève le 2 mars 1872.



Photo AFP / Musée de la Révolution, Moscou.

Courbet se présente comme un républicain, révolutionnaire et socialiste, depuis longtemps préoccupé par les questions sociales et politiques.

Sur proposition de Gustave Courbet et décret du Conseil de la Commune, le 16 mai 1871, la colonne Vendôme est abattue.

Par Gisèle Grammare

Une figure de Gustave Courbet évoque à la fois les engagements de l'art moderne et les luttes politiques de son époque. Le musée d'Orsay, qui possède les œuvres majeures de l'artiste, avait organisé en 2000 une exposition intitulée « *Courbet et la Commune* » ; une partie des propos tenus dans cet article est inspirée du catalogue qui était paru à cette occasion. Une très belle rétrospective de son œuvre eut lieu aussi au Grand Palais, à Paris, en 2007-2008. L'action de Courbet, de la proclamation de la République le 4 septembre 1870, jusqu'à sa condamnation le 2 septembre 1871, constitue, de ce double point de vue, celui du peintre et celui du communard, un concentré remarquable d'histoire. Au début de la guerre de 1870, Courbet avait envisagé de quitter Paris, mais il y resta. Il avait déjà suivi avec intérêt les événements de 1848 et se rappelait aussi, par ailleurs, son grand-père qui avait été sans-culotte en 1789, pendant la Révolution française. Le 29 octobre 1870, Courbet lit au théâtre de l'Athénée ses lettres *Aux artistes allemands et à l'armée allemande* ; c'est un écho à l'*Adresse au peuple allemand*, lancée par les internationalistes, adoptée par une assemblée réunissant, place de la Corderie (dans l'enceinte du couvent des Cordeliers de Paris, VI^e arrondissement), des représentants des sociétés ouvrières et de la Section française de l'Internationale, le 4 septembre précédent. Courbet est pacifiste et désire sceller la fraternité artistique franco-allemande. Le 6 septembre 1870, un groupe d'artistes s'était réuni à la Sorbonne. La Commission des arts, préposée à la conservation des musées nationaux et objets d'art, est fondée. Gustave Courbet est élu président de son comité directeur. Les artistes se méfiaient de l'ancienne administration main-

tenue en place et qui avait soutenu l'Empire. Courbet se définit comme « *président des arts* », d'une assemblée qu'il désigne comme « *gouvernement provisoire des artistes* ». Le 18 septembre suivant, une nouvelle assemblée envisage une réforme du système des beaux-arts. Courbet propose ce même jour que l'on déboulonne la colonne Vendôme et que son bronze soit converti en monnaie. Le 16 mai 1871, la démolition de la colonne Vendôme eut lieu. Érigée par Napoléon I^{er}, devenue le symbole du Premier puis du Second Empire, sa démolition fut votée par la Commune le 12 avril 1871. C'est le résultat de la pétition lancée par Courbet en septembre 1870, dans laquelle il demandait au gouvernement de la défense nationale de bien vouloir l'autoriser à « déboulonner » la colonne. Il avait aussi un projet utopique, celui de lui substituer « une colonne des peuples ». En février 1871, il est candidat sans succès aux élections législatives. Puis, avec une profession de foi où il se présente comme un républicain, révolutionnaire et socialiste, depuis longtemps préoccupé par les questions sociales et politiques, cet opposant à l'Empire également par son art, qui avait refusé la Légion d'honneur, est élu le 16 avril 1871 avec 2 418 voix sur 3 469 votants. Il entre au Conseil de la Commune de Paris comme délégué du VI^e arrondissement, dont il sera maire à partir du 23 avril. Il est chargé de rouvrir les musées parisiens et d'organiser le Salon. Il siègera jusqu'au 22 mai. Le 19 mai, Courbet démissionne de sa mairie d'arrondissement, tout en restant assesseur de Jules Vallès à la dernière séance de la Commune. Le 21 mai, Thiers, en accord avec Bismarck, lance les troupes de Mac Mahon contre la Commune, le massacre dure jusqu'au 29 mai, c'est la Semaine sanglante. Le 7 juin, Courbet est arrêté par les versaillais : on lui reproche d'avoir usurpé les fonctions publiques, d'avoir détruit la colonne Vendôme (alors que le décret avait été pris avant son arrivée au Conseil de la Commune) ; il est condamné

à six mois de prison et 500 francs d'amende pour la reconstitution de la colonne. Le 19 juin, ses biens sont séquestrés, il n'a plus le droit de vendre ses toiles. La sentence peut paraître clémente au regard des peines de mort et de déportation qui frappent tant d'autres communards, mais sa défense avait été remarquablement prise en charge par l'avocat Charles Lachaud. Néanmoins, exilé en 1873, Courbet refusa de revenir en France avant le vote d'une loi d'amnistie générale, mais il mourut en 1877. Pour conclure, voici le point de vue de Zola à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 : « *J'ai déjà dit qu'il y a eu trois grands talents dans l'école française du XIX^e siècle : Eugène Delacroix, Ingres et Courbet, et je pense que ce dernier était aussi grand que les deux premiers. Les trois ensemble ont révolutionné notre art : Ingres accoupla la formule moderne à l'ancienne tradition ; Delacroix symbolisa la débauche des passions, la névrose romantique de 1830 ; Courbet exprima l'aspiration au vrai — c'est l'artiste acharné au travail, assurant sur une base solide la nouvelle formule de l'école naturaliste. Nous n'avons pas de peintre plus honnête, plus sain, plus français (...). Au Champ-de-Mars il n'y a qu'une toile de Courbet : La Vague (...). Et c'est cette toile unique que nous montrons à l'Europe, alors que Gérôme dans la salle voisine ne compte pas moins de dix tableaux et que Bouguereau (il s'agit de peintres « pompiers » à la médiocrité académique comme l'écrivit Zola aussi de Cabanel [1]) va même jusqu'à douze. Voilà qui est honteux. Il aurait fallu assigner à Courbet à l'Exposition universelle de 1878 toute une salle (...). Mais on sait bien de quoi il retourne, Courbet avait participé à la Commune de 1871. Les sept dernières années de sa vie ont été de ce fait un long martyre. On commença par le jeter en prison. Ensuite, à sa sortie de prison, il faillit mourir d'une maladie qu'avait aggravée le manque d'exercice. Après, accusé d'avoir été complice du renversement de la colonne Vendôme, il fut condamné à payer les frais de la reconstruction de ce monu-*



Autoportrait de Gustave Courbet emprisonné à Sainte-Pélagie

© Musée départemental Gustave-Courbet

ÉCLAIRAGE

Gustave Courbet : l'art vivant
« Le titre de réaliste m'a été imposé, comme on a imposé aux hommes de 1830 le titre de romantique. Les titres n'ont en aucun temps donné une idée juste des choses... J'ai voulu tout simplement puiser dans l'entière connaissance de la tradition le sentiment raisonnable et indépendant de ma propre individualité. Savoir pour pouvoir, telle fut ma pensée. Etre à même de traduire les mœurs, les idées, l'aspect de mon époque, selon mon appréciation, en un mot, faire de l'art vivant, tel est mon but. »

L'hommage de Jules Vallès, un dirigeant de la Commune
« En 1848, il n'y avait que deux hommes près de moi, Proudhon et Courbet. »
« Ne le plaignons pas [...], il a traversé les grands courants [...], il a entendu battre comme des coups de canon le cœur d'un peuple et il a fini en pleine nature, au milieu des arbres » (Jules Vallès prononçant l'éloge funèbre de Courbet).

La haine hideuse de la réaction
« Sous quelle cloche, à l'aide de quel fumier, par suite de quelle mixture de vin, de bière, de mucus corrosif et d'œdème flatulent a pu pousser cette courge sonore et poilue ? De quel accoutrement fabuleux d'une limace et d'un paon, de quelle antithèse génésique, de quel suintement sébacé peut avoir été générée, par exemple cette chose que l'on appelle M. Gustave Courbet ? » (Alexandre Dumas fils).

ment. On lui réclamait quelque chose dans la région de trois cents et quelques mille francs. Les huissiers furent lancés à ses trousses et on opéra la saisie de ses tableaux. Il fut obligé de vivre en proscrit et mourut à l'étranger l'an dernier, exilé de la France dont il aura été l'une des gloires. Imaginez un gouvernement qui fasse saisir les toiles de cet artiste pour solder les comptes de la restauration de la colonne Vendôme ! Je comprendrais mieux s'il les avait fait saisir pour les exposer au Champ-de-Mars. Cela aurait été plus à l'honneur de la France. »

(1) Meissonier, autre peintre pompier (admiré de Dali [sic]), pour exclure Courbet du Salon, avait déclaré : « Il doit être mort pour nous. »